



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 8 décembre 2011

1. AFFAIRES GENERALES (Raymond Bron)

Election complémentaire d'un Municipal

Une réaction rapide de notre part auprès des instances cantonales a permis à celles-ci de fixer l'élection complémentaire le 27 novembre déjà ; comme vous le savez, un seul tour a suffi pour désigner le successeur du Municipal démissionnaire.

Monsieur Philippe FLUCKIGER, qui vient d'être assermenté par le Président du Conseil, siégera au sein de l'Exécutif dès lundi prochain 12 décembre.

Au cours de cette séance, la Municipalité portera à son ordre du jour la répartition des dicastères. Nous disons notre satisfaction de voir une équipe à nouveau complète et nous réjouissons d'y accueillir notre nouveau collègue.

2. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Raymond Bron)

Station essence

Le projet de bâtiment administratif, station essence, magasin et installation de lavage prévu au giratoire de la route de Morrens a passé le cap de la mise à l'enquête, celle aussi des oppositions qui ont trouvé des réponses adéquates ; il est toutefois actuellement bloqué par le bénéficiaire du permis de construire, non satisfait des horaires d'ouverture consentis par la Municipalité.

Boulangerie

La boulangerie de la route de Lausanne ayant fait faillite, le magasin et la maison sont inoccupés depuis plusieurs mois.

Soucieuse de favoriser dans toute la mesure du possible le maintien d'un commerce d'artisan du même type à cet endroit, la Municipalité est rapidement entrée en contact avec la propriétaire.

Aux dernières nouvelles, le bâtiment a fait l'objet d'une promesse de vente à un promoteur désireux de répondre à notre attente, tout en agrandissant la surface habitable du bâtiment.

La commission municipale d'urbanisme (COMUR) a d'ores et déjà été sollicitée pour examiner un avant-projet d'intention.

Toutefois, la parcelle étant colloquée en zone intermédiaire, les travaux de transformation nécessitent l'accord cantonal et la procédure pourrait être relativement longue.

Rue du Village

Divers chantiers sont en cours ou vont s'ouvrir concernant la transformation de fermes.

La Municipalité veille à faire respecter le règlement communal, dont la teneur consiste avant tout à protéger le patrimoine historique du cœur du village ; les règles établies restreignent l'approche purement économique des transformations, ce qui suscite en général des discussions nourries.

3. ECOLES (Jean-Pierre Sterchi)

Actuellement le comité de direction de l'ASICE prépare la phase de reprise des collaborateurs engagés initialement par la commune de Cugy.

L'association aura ainsi le statut d'employeur d'une vingtaine de personnes qui peuvent être réparties en deux catégories : le personnel chargé de l'entretien du collège de la Combe ainsi que la secrétaire de l'association d'une part et d'autre part le personnel des APEMS.

La date de la bascule de cette compétence d'employeur est prévue pour le 1 avril 2012.

Nous profitons de l'occasion pour apporter quelques informations sur le fonctionnement de l'ASICE et ses structures.

L'organe législatif est composé, pour chaque commune, de 2 conseillers municipaux en fonction et d'un délégué nommé par l'organe délibérant, pour notre Commune, Madame Vesna Stanimirovic.

Le président du Conseil intercommunal est M. Ramond Bron, notre syndic. Le directeur de l'établissement scolaire et la présidente du Conseil d'établissement sont invités aux séances.

Statutairement l'organe législatif se réunit au moins deux fois par an ; quant au comité de direction, il se rencontre généralement à une fréquence mensuelle.

Pour information également, les compétences de l'ASICE concernant le domaine scolaire sont bien délimitées, il s'agit des transports et constructions scolaires et aussi de l'accueil des élèves en-dehors des heures d'école, y compris les cantines et les devoirs surveillés.

A travers ses missions, la commune a un rôle important à jouer dans la création de bonnes conditions d'apprentissage en développant un environnement adéquat en collaboration avec la Direction de l'établissement scolaire.

4. PARASCOLAIRE (Jean-Pierre Sterchi)

Accueil familial de jour

La coordinatrice de ce service dépendant de l'Association EFAJE du Gros-de-Vaud et environs nous informe qu'actuellement notre commune compte quatre accueillantes en milieu familial (AMF), anciennement appelées « mamans de jour ». L'une de ces quatre personnes annonce son départ à fin juin 2012 et donc l'effectif tombera à trois l'année prochaine, ce qui est fort peu.

Compte tenu de sa population en nombre et de l'absence de structures d'accueil en garderie, il serait judicieux que notre commune développe ce service. Une PIO sera adressée prochainement à la population afin de faire connaître cette fonction et nous vous invitons aussi à en parler autour de vous.

Pour tout renseignement vous pouvez me contacter ou vous adresser directement à la coordinatrice, Mme Maïa Caduff : maia.caduff@efaje.ch

5. MANIFESTATIONS (Jean-Pierre Sterchi)

L'Union des sociétés locales (USL) nous a annoncé récemment le programme des prochaines manifestations.

Nous vous communiquons déjà ces informations, sous réserve pour l'une d'entre-elle. En effet, une fête au village est prévue sur un jour le samedi 8 septembre 2012. Cependant l'USL souhaite, avant de confirmer cette date, obtenir l'assurance de la participation des sociétés locales.

Les autres manifestations sont :

- Stand du Père Noël devant la Migros, le samedi 17 décembre 2011
- Vide grenier dont le bénéfice espéré servira à financer une activité récréative destinée aux aînés de notre commune. Cette manifestation se déroulera au premier étage de la Maison villageoise, les 9, 10, 11 mars 2012. Les membres de l'USL recherchent des bonnes volontés pour les aider et aussi pour alimenter le « bouche à oreilles » qui favorisera sans doute le succès de cette opération.
- Fête nationale, le 1^{er} août et peut-être le 31 juillet déjà avec une raclette ? A confirmer.

6. POLICE (Roland Karlen)

Déprédations

La série de déprédations et de cambriolages s'est poursuivie.

Dans la nuit du 7 novembre au 8 novembre 2011, des individus se sont introduits dans nos bureaux de commune à la Cavenettaz ; plusieurs portes ont été fracturées, un coffre fort a souffert, mais n'a pas pu être ouvert. L'argent devant être le mobile, les dégâts sont plus importants que les choses volées. Dérangés par l'intervention des concierges de la Maison villageoise, les individus se sont enfuis dans la nature. La gendarmerie qui est rapidement intervenue n'a malheureusement pas pu intercepter les voleurs.

Dans la même nuit, notre déchetterie a, à nouveau, été visitée ; cette fois, une porte et une fenêtre ont été cassées ; une somme d'argent appartenant à nos employés a été dérobée.

Au chapitre des déprédations, nous avons dû constater qu'un poteau métallique de signalisation, placé à l'entrée de la forêt à la Côte à Félix, avait été scié à 1 mètre de hauteur.

Au vu du nombre accru d'actes de vandalisme, une étude a été entreprise par la Municipalité sur les moyens de prévention à mettre en place dans les endroits sensibles de la Commune.

Réforme policière

En janvier 2008, nous avons signé un contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale vaudoise pour un coût annuel de Fr. 150'000.-.

Ce contrat garantissait une police de proximité, avec des patrouilles journalières, une présence aux abords des collèges, notamment. Il prévoyait un contact régulier avec le responsable du poste du Mont, poste auquel nous étions rattachés.

Dès le 1^{er} janvier 2012, compte tenu de la réforme policière, notre commune fera partie des communes dites délégataires, c'est-à-dire qui délèguent leurs tâches de police à la gendarmerie cantonale, contrairement aux communes qui possèdent leur propre corps policier. Dès lors, notre contrat de prestations prendra fin le 31 décembre prochain.

Il ne devrait y avoir que peu de différence avec la situation actuelle : les patrouilles ponctuelles, les interventions liées au 118, les contacts réguliers avec le poste du Mont seront toujours assurés ; seuls les rapports d'activités mensuels, que nous transmettait jusqu'à présent le poste du Mont, seront supprimés.

Rappelons pour mémoire que cette réforme policière a été voulue par le peuple et qu'elle a fait l'objet de la bascule d'impôts dûment expliquée lors de la séance du Conseil le 3 novembre dernier.

Protection civile

Un passage éclair de l'armée dans le cadre d'un exercice de la troupe d'infanterie a eu lieu à Cugy entre le 5 et 6 décembre 2011. Les 80 hommes de la troupe ont dormi dans l'abri PC et les véhicules ont été stationnés à la déchetterie de Praz-Faucon

7. EAU POTABLE – SERVICE DU FEU (Christian Durussel)

Contrôle des bornes hydrantes (BH) sur notre commune

La Municipalité a accepté la proposition du capitaine Ayer, responsable du SDIS Haut-Talent, d'affecter le personnel de piquet du DPS à la vérification de l'état des BH de notre commune.

Cette campagne de contrôle des quelque 52 bornes hydrantes quadrillant notre commune a débuté le samedi 12 novembre et se terminera à mi-décembre.

Chaque samedi, le groupe de piquet effectue le contrôle d'environ 10 hydrantes.

Une fiche technique pour chacune d'elles est remplie. Elle nous indique l'état de la BH, sa position géographique, son accès et si elle est toujours accessible. Sur la base de ce contrôle, les BH en mauvais état seront réparées ou voire remplacées.

8. TRAVAUX - ROUTES (Christian Durussel)

Comptages routiers

Tous les cinq ans, Lausanne Région procède à une campagne de comptage relative à l'évolution du trafic individuel et du trafic collectif sur tout le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges. Le dernier comptage a eu lieu en 2010. Ce qui nous intéresse plus particulièrement est évidemment l'évolution du trafic des véhicules sur les différents axes de notre commune. Chacun d'entre vous peut du reste visualiser les résultats des comptages effectués en 2000, 2005 et 2010 sur le portail de l'Etat de Vaud via le lien suivant :

<http://www.vd.ch/fr/themes/mobilite/routes/le-reseau-routier/trafic-vehicules-legers-tjm/>

Nous avons résumé globalement la situation sur le tableau suivant ; il indique le trafic journalier moyen (TJM), dans les 2 sens, de tous les véhicules, y compris les camions et les 2 roues transitant par jour, calculé sur une moyenne d'un comptage hebdomadaire du lundi au dimanche.

Concernant la route des Biolettes, route communale, seuls les résultats du comptage 2010 sont disponibles. Toutefois, il est intéressant de constater que près de 1500 véhicules l'empruntent chaque jour.

Route cantonal n° Direction	RC546c	RC 501b	RC 446c	RC 501b	Biolettes
	Montheron	Bottens	Morrens	Le Mont	Morrens
TJM 2000	3950	5750	4000	9950	
TJM 2005	3950	7350	4800	10600	
TJM 2010	4250	7100	4500	10850	1457
Comparaison 2005-2010	7.06%	-3.52%	-6.67%	2.30%	